

(1)

(N° 173.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 MAI 1897.

Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics
pour l'exercice 1897 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR M. VAN CLEEMPUTTE.

I. — A l'article 9 :

1° Retrancher, dans le libellé, les mots : « *subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail* » ;

2° Intercaler un article 9^{bis} ainsi conçu :

ART. 9^{bis}.

« *Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité ou la perte du bétail* » fr. 150,000 »

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE,
L. DE SADELEER,
MAENHAUT,
H. CARTUYVELS,
THIENPONT.

(1) Budget, n° 122, VII (session de 1895-1896).
Budget amendé, n° 4, VII.
Rapport, n° 142.
Amendements, n° 159.

II. — A l'article 12 :

1° Modifier le libellé général, en supprimant les mots : « *subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage* », et en fixant le crédit alloué à cet article à 280,000 francs ;

2° Intercaler un article 12^{bis} ainsi conçu :

ART. 12^{bis}.

« *Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage* » . . fr. 280,000 »

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.
L. DE SADELEER.
MAENHAUT.
BOON VAN DER BRUGGEN.
E. BIART.
THIENPONT.

III. — Intercaler au chapitre des dépenses exceptionnelles un article 83^{bis} ainsi conçu :

ART. 83^{bis}.

« *Indemnités pour cause de stomatite aphteuse* » . . . fr. 500,000 »

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.
MAENHAUT.
HECQ.
THIENPONT.
H. CARTUYVELS.

